Montpellier : Un médecin condamné pour une arnaque de 1 M€ auprès de la CAF

03/02/2011 à 12h00

Trois ans de prison dont 18 mois ferme. Et 530 000 € à rembourser solidairement avec une grande partie de la trentaine de co-prévenus. Hier, Jacques Bouyeron, 61 ans, ex-médecin de la Cotorep, a été sévèrement sanctionné par le tribunal correctionnel de Montpellier dans l'affaire des faux handicapés (Midi Libre des 30 novembre et 1 er décembre).

[…] L'enquête de la brigade de recherches de Montpellier a montré qu'il falsifiait – contre 2 à 3000 € – les dossiers médicaux, en fixant les pourcentages d'invalidité à 80 %, permettant à des gitans sédentarisés d'obtenir l'AAH (allocation adulte handicapé).

Les malades imaginaires, eux, (on ne citera que cet individu incapable de tout déplacement mais qui fréquentait les clubs échangistes) ont écopé de 4 à 8 mois de prison avec sursis et surtout obligation de régler à la Caf l'argent détourné. […]. **Georges Diaz, le gitan qui a fait le lien entre les prétendants à l'AAH et le médecin**, pour une dizaine de dossiers, a, lui, écopé de 18 mois de prison dont 9 avec sursis.[…]

Midi Libre